Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251254-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 4 décembre 2025

**Date de convocation :28/11/2025**
**Date d'affichage :28/11/2025**
NOMBRE DE CONSEILLERS
**En exercice : 27**
**Présents :22**
**Votants :22**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - Olivier LE BIHAN —Delphine PRIGENT -Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN -Natalia DELACOURCELLE –Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU –Philippe BOREL– Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE – Philippe MONNIER

à l'exception de : Olivier LE BIHAN - Delphine PRIGENT - Edwige VAN GAALEN – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE

Procurations :
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU
Edwige VAN GAALEN pour Sylviane LETTY
Charles de KERMENGUY pour Philippe MONNIER
Gerda BOLTON DE BIE pour Gwénaëlle ARGOUARC'H
Marlène ILHEU a été élue secrétaire de séance.

## 5-4 Affaires foncières : Convention de servitude de passage RTE pour l'Interconnexion souterraine de la liaison électrique France-Irlande – parcelle AX 48 à Kerfiat

Dans le cadre des travaux que la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va réaliser pour installer la liaison sous-marine et souterraine à 320 000 volts en courant continu, entre la France et l'Irlande, le point d'atterrage est situé sur la Commune de CLEDER.

L'installation de cette ligne électrique souterraine nécessite l'établissement de conventions de servitude de passage avec les différents propriétaires concernés, dont la Commune.
En effet, le tracé a été modifié à Kerfiat, où la voie communale était initialement prévue comme assiette. Ce nouveau tracé évite la traversée du hameau afin de minimiser les risques de dommages aux habitations situées de part et d'autre de la route. La parcelle AX 48, propriété communale est donc concernée par le nouveau tracé.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251254-DE

La servitude comprend une compensation forfaitaire d'un montant de 350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :
-approuve les termes de la convention,
-autorise le Maire à la signer.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 09/12/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication